

## Note d'information n°2

### Plan de formation



*Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs,  
Mesdames et Messieurs les Enseignants,*

*Vous trouverez ci-dessous l'organisation de la formation continue des enseignants pour l'année scolaire 2021-2022.  
L'équipe de circonscription reste à votre disposition pour toute question.*

*L'inspectrice de l'éducation nationale  
Circonscription de Thann  
Catherine Metz*

#### **1. Campagne d'inscription sur la plateforme GAIA**

Les inscriptions auront lieu entre le **20/10/2021 et le 29/10/2021**.

**Attention:** Les dates et lieux peuvent être modifiés. Seul l'OM envoyé sur la boîte personnelle professionnelle fera foi.

L'accès se fait à partir de la plateforme *ARENA/gestion des personnels/gestion de la formation continue (GAIA)/GAIA-accès individuel*.

#### **2. Le PLAN FRANÇAIS et le PLAN MATHS : un modèle de formation fondé sur la confiance et la proximité**

La formation continue des professeurs des écoles permet de renforcer les pratiques pédagogiques indispensables à la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves à la fin de l'école primaire. Or, l'enquête TALIS 2018 montre que les enseignants jugent la formation continue encore trop théorique et trop éloignée des classes.

Depuis l'année dernière, le ministre de l'Éducation nationale a souhaité prendre en compte ces réserves et a souhaité construire une nouvelle logique de formation en mathématiques et en français à l'échelle du territoire. Ce nouveau modèle de formation doit offrir à tous les professeurs des écoles 5 jours de formation en mathématiques et 5 jours en français tous les six ans.

La formation est également un levier pour conforter et approfondir l'expertise didactique, pédagogique et disciplinaire et faire évoluer les modalités d'accompagnement des enseignants. Les objectifs visés pour enrichir les compétences didactiques et pédagogiques sont :

- Permettre des échanges entre pairs sur les pratiques quotidiennes ;
- Travailler sur le lien entre théorie et pratique ;
- Coopérer entre enseignants pour élaborer des démarches d'apprentissage ;
- Se former au plus près de la classe pour répondre aux besoins des élèves et aux attentes des enseignants.

Pour l'essentiel, il s'agit de :

- Mettre en place des formations par groupes d'environ 6 à 10 professeurs des écoles appelés « constellations ». Pour notre circonscription, nous aurons 3 constellations pour le Plan Français et 4 constellations pour le Plan

Maths. Les 18 heures d'animation pédagogique sont entièrement consacrées aux temps de restitution, d'apport théorique et de travail collaboratif en constellation.

- D'organiser des temps d'observation en classe et des temps d'échanges entre pairs selon un planning bien défini.
- Accompagner en toute simplicité et confiance la réflexion et les échanges pour le plan français par la conseillère pédagogique Florence Del Tatto et par le PEMF Monsieur Gilles Fromageat et pour le plan maths par les conseillères pédagogiques Sophie Scaravella et Charlène Zimmermann et par les PEMF, Mesdames Charlotte Schellenbaum et Aurélie MURA

Dans la continuité des axes prioritaires de l'année scolaire passée et en tenant compte des résultats aux évaluations le choix s'est porté :

- pour le Plan Français de 18 h sur « enrichir le lexique pour mieux lire, mieux dire mieux écrire » et « enseigner les outils de la langue au service de la production écrite »
- pour le Plan Maths de 18 h sur « la résolution de problèmes »

Vous trouverez ci-dessous les constellations de cette année.

Les conseillères pédagogiques en charge des plans Maths et Français vous ont communiqué ou vous communiqueront de plus amples informations sur l'organisation des visites, des observations croisées et des temps collectifs et définiront les problématiques avec vous lors du temps 1.

Code GAIA	C2/C3	PE en plan français 2021/22	Thématique	Formateur	Temps 1
14375	Constellation 1	EE Steinby/EE Bitschwiller	Enrichir le lexique pour mieux lire, mieux dire mieux écrire	Florence Del Tatto	6 octobre
	Constellation 2	EE Jacques Prévert EE Leimbach	Enrichir le lexique pour mieux lire, mieux dire mieux écrire	Florence Del Tatto	6 octobre
	Constellation 3	RPI Hecken, Dieffmatten, Gildwiller, Falkwiller élém. RPI ETEIMBES élémentaire	Enseigner les outils de la langue au service de la production écrite	Gilles Fromageat	23 mars

Code GAIA	C1 / C2	PE en plan français 2021/22	Thématique	Formateur	Temps 1
14105	Constellation C1	EM Bitschwiller les Thann EM Willer sur Thur EM Moosch	Résolution de Problèmes	Charlotte Schellenbaum	16 mars
	Constellation C1	RPI mat DORS EM Lauw EM Masevaux - Pasteur		Sophie Scaravella Charlène Zimmermann	17 novembre
	Constellation C1	EM Saint Amarin EM Ranspach EM Kruth EM Urbès		Sophie Scaravella Charlène Zimmermann	17 novembre
	Constellation C2	EE Ranspach RPC élém Mollau Storckensohn Urbès EE Kruth		Aurélie Mura	24 novembre

Si mon école est concernée par le plan français ou mathématiques 2021/2022, mes 18 heures de formation se feront dans le cadre de la constellation.

➔ Je m'inscris sur GAIA dans le module de 18h qui concerne mon école (cf. code GAIA).

### 3. Poursuite des plans français et maths

Tous les professeurs des écoles qui enseignent dans une école qui a bénéficié des plans français et mathématiques durant l'année 2020/21 bénéficieront cette année de :

- 6h de poursuite du plan dans le domaine français/maths travaillé en constellation en 2020/21. Ces 6h seront accompagnées en partie par une conseillère. La réflexion en collectif sous forme de constellation sera poursuivie.
- 6h dans le domaine français/maths qui n'a pas été exploité en constellation
- 6 heures **au choix** dans le plan de circonscription ou dans le plan départemental de formation

#### a. Poursuite du plan français

Mon école a été concernée par le plan français en 2020/2021. Elle apparaît dans la liste suivante

- EP Fellingring
- RPI Husseren Wesserling
- EP Malmerspach
- EP Oderen
- EE Willer Sur Thur
- EP Geishouse
- EM Kattenbach, Thann
- EM Helstein, Thann
- EM Blosen, Thann
- EM Les Coccinelles, Vieux-Thann
- EM La Sapinette, Vieux-Thann

Donc, je m'inscris sur GAIA comme suit :

- ➔ 6h de formation en poursuite de plan français (N+1) (**14376**)
- ➔ 6h de d'animation pédagogique **en maths** au choix
  - dans le plan de formation de circonscription
  - ou dans le plan départemental de formation
  - ou un parcours magistère en maths qui apparaît au plan départemental de formation
- ➔ 6h **au choix** dans le plan de circonscription ou le plan départemental de formation

#### b. Poursuite du plan maths

Mon école a été concernée par le plan maths en 2020/2021. Elle apparaît dans la liste suivante :

- EM Vallon du Soultzbach
- EE Vallon du Soultzbach
- EE Niederbruck
- EM Niederbruck
- EP Guewenheim
- EE Burnhaupt le haut
- EM Burnhaupt le haut
- EP Bourbach le Haut
- EP RPI Bourbach le Bas-Roderen
- EP Bernwiller

Donc, je m'inscris sur GAIA comme suit :

- ➔ 6 heures de formation en poursuite de plan maths (N+1) : **code 14460**  
2x1h30 en présentiel + 3h de concertation/préparation entre membres de la constellation
- ➔ 6 heures de d'animation pédagogique **en français** au choix
  - dans le plan de formation de circonscription
  - ou dans le plan départemental de formation
  - ou un parcours magistère en français qui apparaît au plan départemental de formation
- ➔ 6 heures **au choix** dans le plan de circonscription ou le plan départemental de formation

#### 4. Des parcours de formation en circonscription

<b>Code 14377</b>	C3	Lecture orale, C3, Lecture à d'autres	Florence Del Tatto	6h
<b>Code 14464</b>	Tous cycles	Appropriation et mutualisation de la mallette pédagogique en mathématiques du réseau des écoles Thur	Diemunsch E. Binsinger E. Scaravella S.	6h
<b>Code 14457</b>	Tous cycles	Organiser un défi lecture projet en lien avec le « réseau Thur »	Diemunsch E. Binsinger E. F. Del Tatto	6h
<b>Code 14465</b>	M2 Alternants + PE contractuels	Participation à 6 heures de formation en bassin	CPC de bassin	6h
<b>Code 14656</b>	<b>Directeurs</b>	Déduction de <b>6 heures</b> de leur parcours de formation pour le pilotage pédagogique d'école	Avec l'IEN	6h

#### 5. Le programme pHARe

La loi pour une école de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Le programme anti harcèlement « phare » permet de doter les écoles (et les collèges) d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves.

Ce programme combine plusieurs actions et dispositifs incluant un large éventail d'outils variés et concrets, pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se produit, à destination de l'ensemble des utilisateurs des écoles et des collèges. Il se présente sous la forme d'un échéancier d'actions, film annuel prédéfini, à mettre en place tout au long de l'année scolaire.

##### a. Formation des équipes pédagogiques d'écoles

Les équipes pédagogiques complètes des écoles élémentaires ciblées pour le programme pHARe sont les suivantes :

- RPI la petite Doller, Aspach-le-Bas
- RPI Kirchberg-Wegscheid-Sickert
- EE les Abeilles, Masevaux-Niederbruck
- EE Bungert, Thann
- EE Blosen, Thann
- EE St Amarin
- EP Burnhaupt-le-Bas : élémentaire
- EE Lauw

Seules les équipes ciblées bénéficieront de 6h de formation au repérage, à la prévention et au traitement des situations d'intimidation, de brimade et de harcèlement.

En complément, une formation de 6h portant sur les genres oraux et les dispositifs oraux au service de l'amélioration du climat scolaire est proposée

Mon école est dans la liste ci-dessus, donc je m'inscris sur GAIA comme suit :

- ➔ 6h de formation d'équipe pédagogique d'école pHARe (**14458**)
- ➔ 6h : Mettre en place des dispositifs en oral au service du climat scolaire (**14459**)
- ➔ 6h de d'animation pédagogique **en maths** au choix
  - dans le plan de formation de circonscription
  - ou dans le plan départemental de formation
  - ou un parcours magistère en maths qui apparaît au plan départemental de formation

Cas particuliers : Ecoles élémentaires du Bungert de Thann et de St Amarin :

- ➔ 6h de formation d'équipe pédagogique d'école pHARe (14458)
- ➔ 6 h Mettre en place des dispositifs en oral au service du climat scolaire (14459)
- ➔ 6h de formation ASH : travailler et inclure les élèves hautement perturbateurs (14461)

## b. Formation de l'équipe ressource

L'équipe ressource sera constituée de l'équipe de circonscription, des membres du RASED, de directeurs ciblés et d'enseignants volontaires. Elle sera sensibilisée (formation académique 12h) aux phénomènes de harcèlement, familiarisée aux outils pédagogiques et éducatifs et formée au traitement spécifique des situations de multi victimations. L'équipe ressource pourra venir en appui et en conseil aux équipes d'écoles ayant une situation délicate à traiter.

**Del Frari Christophe ; Bonnet Armelle ; Chianella Annick ; Del Tatto Florence ; Diemunsch Estelle ; Dietsch Rebecca ; Dudenhofer Pauline ; Ehret Jenny Florence ; Escanuela Tina ; Fels Dominique ; Finck Bitsch Audrey ; Franck Denis ; Gasser Alix ; Keller Aurélie ; Kempf Bernard ; Lamboley Céline ; Laule Joëlle ; Marchal Kadidja ; Maurer Claude ; Ringenbach Carine ; Schweitzer Céline ; Stoque Valérie ; Testa Fabienne ; Truntzer Véronique.**

La 2<sup>e</sup> journée de formation se tiendra le 22/11/2021 au foyer du collège Walch de Thann.

*J'apparais dans la liste ci-dessus :*

- ➔ Le service de la DSDEN « formation continue » se charge d'éditer mes ordres de mission
- ➔ Je ne m'inscris pas sur GAIA
- ➔ Les 2 temps dédiés constitueront la totalité des 18h annuelles de formation continue : l'investissement dans le programme et les diverses sollicitations sur le repérage, l'analyse, l'accompagnement des « équipes programme », voire le traitement des situations de harcèlement des élèves seront comptabilisés comme 18h de formation.

## 6. Des parcours spécifiques

Enseignants stagiaires (PES)	<b>Code :</b>	Formation spécifique PES : entrée dans le métier, en fonction du cycle d'enseignement, formation dispensée en bassin.	9h	CPC
	<b>14808</b>	PES - C1 - monolingue		
	<b>14809</b>	PES – C2 - monolingue		
	<b>14810</b>	PES – C3 - monolingue		
	<b>14811</b>	PES – tous cycles - bilingues		
T1	<b>Code :</b>	Formation spécifique T1 : entrée dans le métier, en fonction du cycle d'enseignement, formation dispensée en bassin.	18h	CPC
	<b>14711</b>	T1 – C1 (enseignement en maternelle)		
	<b>14719</b>	T1 – C2 (lecture, nombre et calcul, prise en compte des élèves à besoins particuliers)		
	<b>14720</b>	T1 – C3 (lecture fluence/compréhension, nombre et calcul, prise en compte des EBEP)		
Enseignants nouvellement nommés en maternelle En 2021/22	<b>Code 14586</b>	Consolider une posture d'enseignant sécurisant pour une école maternelle bienveillante et ambitieuse	18h	Emmanuelle Rocton, CPD EM Anne Bauer, CPAIEN
Enseignants en TPS ou TPS/PS	<b>Code 14579</b>	Développer la recherche/action et la mutualisation de pratiques efficaces dans les classes de TPS afin de renforcer l'expertise des enseignants	12h	Emmanuelle Rocton, CPD EM Anne Bauer, CPAIEN

## 7. Des parcours de formation départementaux

### a. Objectifs visés :

- Favoriser la rencontre des PE en inter-circonscriptions
- Compléter des formations institutionnelles par des modules complémentaires (ex. directeurs d'école, MAT, ...)
- Répondre plus largement aux besoins des PE

### b. Pour quels professeurs des écoles ?

Ces modules de 6h s'adressent :

- Choix d'un seul module possible pour les enseignants qui ne sont ni dans le plan maths ni dans le plan français, ni dans le programme PHARe
- En complément d'un parcours obligatoire

### c. Modalités de formation :

- Parcours de 6 h
- Ces formations sont proposées soit par des formateurs du département (conseillers pédagogiques, PEMF, ERUN, ...), soit par des partenaires que nous remercions pour leur participation (CANOPE, CAAPS, MGEN, OCCE, PEP, lieux d'arts et de culture, etc.).

### d. Où découvrir les offres départementales de formation ?

Les offres de formation départementales sont répertoriées dans le document excel en PJ (plusieurs onglets).

## 8. Obligations de service

Les animations pédagogiques font partie intégrante du temps de service. Les absences devront donc faire l'objet d'une demande d'autorisation d'absence et être justifiées.

Les enseignants qui exercent à temps plein ont droit à 18 heures de formation. **Les enseignants à temps partiels s'inscriront au prorata de leur quotité de travail (cf. Vademecum de rentrée).**

Les M2 alternant suivront 6h, les PES 9h, les T1 18h de formation spécifique qui leur sont dédiées.

---

*Les notes d'information doivent être portées à la connaissance de tous les personnels. Elles sont obligatoirement lues et émargées par tous les enseignants. Elles sont accessibles à la consultation et archivées.*

NOM	EMARGEMENT	NOM	EMARGEMENT